

## **Modification d'autorisation de programme : Travaux pluriannuels de réseaux d'eaux pluviales**

Vu l'article 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales et les instructions codificatrices M14 & M4,

Vu le diagnostic d'assainissement validé par le conseil municipal du 16 septembre 2008,

Vu le programme technique de G2C (assistant à maîtrise d'ouvrage) élaboré pour la maîtrise d'œuvre des travaux de priorité 1,2 et 4,

Vu la délibération 2011/08 du 15 février 2011 créant l'autorisation de programme et crédits de paiement n° 2, en opération d'investissement n° 13 sur le Budget Ville,

Vu le rapport de présentation du maître d'œuvre et l'évolution du projet qui passe d'une réhabilitation en une reconstruction de la station d'épuration, projet validé par le conseil municipal du 15 juin 2011,

Vu le planning prévisionnel des travaux et l'attribution des travaux de priorité 1,

### **Il est proposé**

La modification de l'Autorisation de programme / Crédits de paiements n° 002.

L'échéancier des crédits de paiements figure au tableau ci-après :

<b>002 Travaux pluriannuels de réseaux d'eaux pluviales</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>TOTAL</b>
Travaux de priorité 1	225 000 €		225 000 €
Travaux de priorité 2		574 500€	574 500 €
Travaux de priorité 4		263 500 €	263 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>225 000 €</b>	<b>838 000 €</b>	<b>1 063 000 €</b>

Le montant des dépenses totales de l'Autorisation de programme est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

- FCTVA (15,482 % des dépenses) : 164 500 €
- Autofinancement / Emprunt : 818 500 €
- Recettes des subventions : 80 000 €

#### *Travaux de priorité 1*

- *Renforcement de l'ovoïde DN1100 en DN 1200 sur 190 ml Jardin de l'Hôpital*

#### *Travaux de priorité 2*

- *Blaise : Renforcement DN 300 en DN 400 sur 350 ml rue Rouyer,*
- *Blaise : Renforcement DN 400 en DN 600 sur 190 ml rue de Richecourt,*
- *Chestres : Renforcement DN 300 en DN 400 sur 35 ml rue de l'école,*
- *Grande rue : Création d'un bassin de 600 m3,*
- *Travaux rue Gambetta.*

#### *Travaux de priorité 4*

- *Rue traversière : Renforcement DN 500 en DN 800 sur 70 ml, suppression des coudes,*
- *Rue du port : Renforcement DN 200 en DN 400 sur 150 ml et 190 ml,*